

Compte-rendu du Conseil Municipal

du 26 MARS 2018

Monsieur le Maire ouvre la séance et informe l'Assemblée des excuses et des pouvoirs reçus.

Etaient présents tous les Membres en exercice sauf M. BLANCHANT G., Mme TAPPELLA S., Mme MACKOWIAK M., Mme HOUZIAUX C., M. GUISGAND T., M. WILLEMET J., M. LEMAIRE D. et Mme MACHU M., absents, excusés, qui ont donné procuration respectivement à M. CALIBRE M., M. OGEZ S., Mme SKWAREK M., Mme VAN BEVER V., M. HIEL D., M. GODART J.-N., Mme SAYAD N. et M. VALCKE D.

MM. GRONNIER F., VANPEPERSTRAETE C. et DEMEESTER A., absents.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame Carine BANAS est élue Secrétaire de séance.

Vote du Compte Administratif 2017.

Monsieur le Maire précise que le Compte de Gestion pour l'année 2017 a été transmis par la DGFIP et qu'il est conforme au Compte Administratif de la Commune, à savoir :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Investissement	1 924 591,73 €	Recettes réelles: 2 848 292,87 €
		Recettes d'ordre : 7 680 560,01 €
	TOTAL = 1 924 591,73 €	TOTAL = 10 528 852,88 €
Fonctionnement	7 582 463,52 €	Recettes réelles : 8 272 522,77 €
		Recettes d'ordre : 446 452,96 €
	TOTAL = 7 554 062,80 €	TOTAL = 8 718 975,73 €

Madame Elodie KUCHINSKI, Directrice Générale des Services, fait lecture, sur invitation de Monsieur le Maire, des différentes recettes et dépenses par chapitre de l'exercice précédent.

Afin de respecter les règles, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 25 – Contre : 0, le Compte de Gestion et le Compte Administratif de la Commune est approuvé à l'unanimité.

Compte d'affectation des résultats 2017 - Compte de gestion 2017.

Afin de permettre d'établir le Budget Primitif pour l'année 2018, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter l'affectation des excédents de 2017 sur le Budget Primitif 2018 en recettes de fonctionnement et recettes d'investissement conformément à la proposition suivante :

Répartition des excédents de fonctionnement : 1 136 512,21 € 002 fonctionnement = 636 512,21 € 1068 investissement = 500 000 €

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 26 – Contre : 0, la proposition de compte d'affectation est validée par le Conseil municipal.

Taux d'imposition.

Monsieur le Maire a proposé, pour la 11^{ème} année consécutive, de maintenir les taux d'imposition communaux comme suit :

Taxe d'habitation : 12,12 %

Taxe foncière : 16,91 %

Taxe foncière non bâti : 64,63 %

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 26 – Contre : 0, les taux d'imposition communaux ne seront pas augmentés pour l'année 2018.

Projet de Budget Primitif 2018.

Monsieur le Maire rappelle que le projet de Budget Primitif pour l'année 2018 a été transmis à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Madame Elodie KUCHCINSKI, Directrice Générale des Services, fait lecture du document afin d'y apporter quelques précisions.

Le Budget Primitif est équilibré pour les deux sections aux montants suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT : **8 712 328,21 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT : **16 668 936,28 €.**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter le Budget Primitif pour l'année 2018.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 26 – Contre : 0, le projet de Budget Primitif 2018 a été approuvé.

Madame Virginie VAN BEVER a dû s'absenter à partir de 19 h 40. Celle-ci ayant un pouvoir au nom de Madame Corinne HOUZIAUX, le décompte des votes s'arrête donc à 24 à partir de ce moment.

Subventions communales 2018.

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux d'émettre un avis favorable concernant l'attribution de subventions pour l'année 2018 après avoir fait lecture des tableaux validés en commission vie associative et sports.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 24 – Contre : 0, le Conseil Municipal émet un avis favorable au versement des subventions.

Demande de subvention exceptionnelle – fête de la jeunesse 2017 – Association « Détente et Loisirs ».

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de valider la demande de subvention exceptionnelle de l'association « Détente et Loisirs » pour l'organisation de la Fête de la Jeunesse à la Cité 8. En effet, il précise que cet événement est un temps de partage et d'échange important attendu par la population. Les services ont étudié le bilan de l'action qui s'est déroulée le 05 août 2017 et propose la validation de l'octroi d'une subvention de 4000 €.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 24 – Contre : 0, le Conseil Municipal valide la subvention de 4000 €.

Demande de subvention exceptionnelle pour le 69^{ème} congrès d'Arrondissement des ACPG-CATM-TOE et Veuves du Pas-de-Calais.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'association « ACPG CATM TOE et Veuves du Pas-de-Calais » a accueilli ce 18 mars 2018 le 69^{ème} congrès de l'arrondissement de Lens et que le Président sollicite du Conseil Municipal une subvention exceptionnelle de 1 200 € pour cette organisation. Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 24 – Contre : 0, le Conseil Municipal valide la subvention de 1 200 €.

Equipelement numérique du Trait d'union

Demande de subventions au titre de la Dotation Générale de Décentralisation et Conseil Départemental.

Monsieur le Maire informe les élus du travail de recherche systématique effectué par les services dans le cadre du financement des projets communaux. Il rappelle que le Conseil municipal doit l'autoriser à solliciter les subventions auprès des financeurs.

Ainsi, il demande l'autorisation de déposer les dossiers de subvention pour l'informatisation du Trait d'Union auprès des financeurs potentiels.

Les dossiers seront déposés notamment auprès du Département du Pas-de-Calais et dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 24 – Contre : 0, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subvention auprès des financeurs potentiels pour l'informatisation du Trait d'Union.

Acquisition de fonds documentaires et ludiques du Trait d'union.

Demande de subventions au titre de la Dotation Générale de Décentralisation et Conseil Départemental.

Monsieur le Maire informe que l'acquisition du fonds documentaire et ludique du Trait d'Union peut bénéficier de subventions auprès du Conseil Départemental et dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation.

Il sollicite l'autorisation de déposer les dossiers nécessaires à l'obtention des subventions.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 24 – Contre : 0, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des financeurs potentiels pour l'acquisition du fonds documentaire et ludique du Trait d'Union.

Acquisition du Mobilier pour le « Trait d'Union ».

Demande de subventions au titre de la Dotation Générale de Décentralisation et Conseil Départemental.

Monsieur le Maire explique que les financeurs précédemment cités peuvent également apporter une aide financière dans le cadre de l'acquisition du mobilier du Trait d'Union.

Il sollicite donc l'autorisation de déposer des demandes de subventions auprès de l'ensemble des financeurs.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 24 – Contre : 0, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des financeurs potentiels pour l'acquisition du mobilier du Trait d'Union.

Demande de subventions dans la cadre de la rénovation et de la transformation des bâtiments scolaires.

Monsieur le Maire précise que des crédits ont été votés au Budget Primitif 2018 pour la rénovation et la transformation des bâtiments scolaires. Il s'agit du projet de coursive vitrée à l'école maternelle Ferry et de la restructuration des sanitaires de l'école élémentaire Jaurès. Ces projets s'inscrivent dans une dynamique d'amélioration des conditions d'accueil des élèves initiée par la priorisation des établissements scolaires dans l'agenda d'accessibilité programmé.

Ces opérations peuvent bénéficier d'une subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2018.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 24 – Contre : 0, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre de la DSIL 2018.

Autorisation de vente de livres pilonnés de la bibliothèque municipale.

Monsieur le Maire explique le projet d'organisation d'une braderie des livres pilonnés à l'occasion de la grande fête municipale du 23 juin 2018 proposé par les agents de la Bibliothèque.

Cette action servira de support de communication pour le projet du Trait d'Union.

Le Conseil Municipal doit autoriser :

- La vente de 1854 livres adultes et jeunesse,
- Le tarif de vente fixe de 50 centimes par livre,
- Le reversement des recettes à l'association « Lis avec moi », partenaire privilégié du projet Trait d'union et de la ville depuis plusieurs années, visant à la promotion de la lecture auprès des plus jeunes et des parents,
- La perception des recettes par l'association, aidée d'un agent de bibliothèque.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 24 – Contre : 0, le Conseil Municipal valide la proposition d'organisation de la braderie des livres. Un procès-verbal fera état des délibérations prises sur ce sujet lors du prochain conseil municipal.

Modification des régies communales.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'adapter la gestion des régies à l'évolution de la commune et notamment à l'aspect géographique des différents services.

Il propose la modification des actes constitutifs de création des régies pour prévoir la nomination de mandataires.

Le Conseil Municipal doit autoriser la création de régies communales et l'habilitation des personnes autorisées à encaisser les fonds publics.

Ces agents seront nommés par l'ordonnateur et le régisseur titulaire, sur avis conforme du comptable de la collectivité.

Il convient donc :

- de modifier les délibérations des régies des cantines centre et cité 8, des locations de salles et de l'Accueil des enfants pour nommer des mandataires.
- De supprimer la régie des photocopies (qui ne fonctionne plus depuis 2014).
- De scinder la délibération régie des cimetières et location de salles afin de les rendre indépendantes.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 24 – Contre : 0, Monsieur le Maire est autorisé à mener l'ensemble des démarches pour la mise en conformité des régies sus-mentionnées.

Modification des tarifs de fréquentation de l'accueil des enfants dans les différentes structures municipales à compter du 1^{er} septembre 2018.

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a été décidé le retour à la semaine des 4 jours pour les écoles vendinoises à compter du 1^{er} septembre 2018. Ainsi, il propose de procéder à la modification des tarifs pour la fréquentation des enfants à « récré mercredi ».

Il précise que la commission, réunie en date du 05 mars, a validé les tarifs ci-après, sans le prix du repas :

	Matin 8 h 45 – 11 h 45	Après-midi 13 h 00 – 17 h 00	Journée 8 h 45 – 17 h 00
Vendinois ou Scolarisé à Vendin	3,50 €uros	5 €uros	7,50 €uros
Extérieur	6,50 €uros	8 €uros	13,50 €uros

Il propose également d'unifier le tarif du CAM (Centre d'Accueil Municipal), à savoir : 0,70 €uros la demi-heure entamée et d'instaurer une pénalité de 5,00 €uros, par ½ heure entamée, pour une reprise de l'enfant après 18 h 30.

Concernant les petites vacances, il propose le maintien du tarif, inchangé depuis 2015, et la suppression du tarif préférentiel pour les fratries, dans un souci de faciliter les encaissements,

Il sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour entériner ces modifications.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 24 – Contre : 0, le Conseil autorise Monsieur le Maire à entériner les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre 2018.

Groupement de commandes pour les fournitures scolaires et dictionnaires – annulation de la convention constitutive.

Suite au retrait de la ville de Hulluch et au regard des délais de consultation importants, Monsieur le Maire propose d'annuler la délibération du 18 janvier 2018, pour la création d'un groupement de commandes concernant les fournitures scolaires et achat de dictionnaires avec les communes de Harnes, Noyelles-sous-Lens, Hulluch, Estevelles et Vendin-le-Vieil.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 24 – Contre : 0, la délibération, du 18 janvier 2018, pour la création d'un groupement de commandes concernant les fournitures scolaires et achat de dictionnaires avec les communes de Harnes, Noyelles-sous-Lens, Hulluch, Estevelles et Vendin-le-Vieil est annulée.

Groupement de commandes pour l'achat de fournitures administratives.

Monsieur le Maire propose l'adhésion de la Commune au groupement de commandes, coordonné par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, concernant l'achat de fournitures administratives. Ce type d'achat est régulièrement effectué par les services et cette démarche est source d'économies. Il précise que la proposition a été soumise à l'avis de la Commission des Finances.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 24 – Contre : 0, le Conseil autorise Monsieur le Maire à participer et à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tous les documents s'y rapportant.

Groupement de commandes pour l'achat de papier.

Monsieur le Maire propose l'adhésion de la Commune au groupement de commandes, coordonné par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, pour l'achat de papier.

Il précise que la proposition a été soumise à l'avis de la Commission des Finances.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 24 – Contre : 0, le Conseil autorise Monsieur le Maire à participer et à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tous les documents s'y rapportant.

Groupement de commandes formation RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entrée en application du règlement général sur la protection des données (RGPD), à partir du 25 mai 2018, oblige les communes à se mettre en conformité aux nouvelles règles applicables.

Il précise que le traitement des données doit se faire par des agents communaux formés aux règles du RGPD.

Ainsi, Monsieur le Maire propose l'adhésion de la Commune au groupement de commandes, coordonné par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, concernant la formation RGPD.

Il précise que la proposition a été soumise à l'avis de la Commission des Finances.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 24 – Contre : 0, le Conseil autorise Monsieur le Maire à participer et à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tous les documents s'y rapportant.

Exonération de la TFPB (Taxe Foncière sur Propriétés Bâties) pour le bailleur Maisons et Cités sur le périmètre Quartier Politique de la Ville. Autorisation de signature.

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa réunion du 28 février 2017, le Conseil Municipal a entériné le principe d'une exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties par les bailleurs sociaux.

Ainsi, le Bailleur Maisons et Cités propose en contrepartie de cette exonération, de mener des actions sur les quartiers autour de deux axes :

- Soutien à l'action concernant les éco gestes,
- Accompagnement des impayés et « en difficultés ».

Le Conseil Municipal doit donner son autorisation pour l'inscription de ces projets au programme d'actions 2018.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 24 – Contre : 0, Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention nécessaire.

Attribution de l'accord cadre « 2017M1103 Marché réservé - Entretien des espaces verts de la Commune de Vendin-le-Vieil.

Suite à une consultation publiée sur le profil acheteur de la Commune (www.gazettenpdc.fr), au BOAMP et au JOUE, la commission d'appel d'offres a validé, en date du 19 février 2018, la proposition des services de retenir la société VIE ACTIVE ESAT LENS LIEVIN pour l'accord-cadre concernant l'entretien des espaces verts.

Pour que ce marché, d'une durée de 4 ans, puisse être notifié, le Conseil Municipal doit entériner la décision d'attribution.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 24 – Contre : 0, l'accord cadre est attribué à la société VIE ACTIVE ESAT LENS LIEVIN. Les services sont chargés de notifier cette décision à l'intéressé.

Constitution de la Commission Ad Hoc pour la révision du PLU.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réviser le Plan Local d'Urbanisme notamment pour le conformer aux exigences des lois « Grenelle II » et « ALUR » (Accès au Logement et Urbanisme Rénové).

En ce sens, une commission Ad hoc doit être créée. Elle sera chargée de valider les orientations prises pour la rédaction du nouveau document d'urbanisme.

Monsieur le Maire propose de valider la commission suivante :

Président : M. HIEL Didier : Maire

Titulaire : M. DRON Paul – *Suppléant* : M. OGEZ Sébastien

M. BLANCHANT Ghislain

Mme BANAS Carine

Mme HOUZIAUX Corinne

Mme VANPEPERSTRAETE Cathy

Mme GRONNIER Fabienne

M. LEMAIRE David

M. GODART Jean-Noël

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour : 24 – Contre : 0, Monsieur le Maire est autorisé à créer la commission Ad Hoc avec les membres proposés.

LE MAIRE,

Didier HIEL